



Mon fils veux aller vivre chez sont père ,quels sont les demarche

Par **douceur**, le **21/01/2008** à **17:08**

Je vivais a melun ou ma demande de divorce a été depoter,nous avons eu une conciliation,avec fixation de la penssion alimentaire,qui na jamais été verser depuis mars 2007,nous avons tout deux une autoriter parentale conjointe,mon mari ,ne veux pas prendre d'avocat,et de plus mon fils veux aller vivre chez sont père,quel sont les demarche a effectuer,afin que celui-ci prenne sont enfant,et les demarche a faire,je vous en remerci par avance.

Par **ly31**, le **21/01/2008** à **18:17**

Bonsoir,rnrnVous avez eu un jugement de divorce en 2007 et si je comprends, vous avez l'hébergement de votre fils avec une autorité parentale commune !rnrnMaintenant votre fils souhaite aller vivre chez son père, est ce bien cela ?rnrnSi cela est le cas vous devez revoir le JAF (Juge des Affaire Matrimoniales), afin d'officialiser la nouvelle situationrnrnJe me tiens à votre disposition et je vous souhaite une bonne fin de soiréernrnlly31

Par **douceur**, le **22/01/2008** à **09:17**

Oui c bien cela,je vous remercie de votre reponse !!!!!!! rnBonne année